

## EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA

## SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

## SAINT-MICHEL.

## PROCES-VERBAL

*Du bureau tenu le 16 septembre 1846.*

Le seize septembre mil huit cent quarante-six, en vertu d'une lettre circulaire adressée, le trois août dernier, par Mgr. le président de la Société Ecclésiastique de St. Michel, à Messieurs les procureurs de la dite Société, qui convoque leur bureau ordinaire dans une des salles du Séminaire de Québec, se sont assemblés MM. Thomas Maguire, Jean-Baptiste Kelly, Thomas Cooke, v. g., Charles François Baillargeon, Laurent Thomas Bedard, François Germain Loranger, Jean Louis Beaubien, Sévère Joseph Nicolas Dumoulin, François-Xavier Côté, Barthélemi Fortin et Jean François Gagnon, procureurs de la dite Société, en présence desquels Mgr. le président a demandé qu'on fit la lecture du procès-verbal du bureau tenu l'année précédente; cette lecture étant faite, Mgr. le président a présenté les formules d'agrégation de MM. Joseph Arsène Mayrand, curé de St. Zéphirin, Cléophas Cloutier, prêtre du Séminaire de Ste. Anne, Moïse Duguay, vicaire à St. Augustin, Louis Adolphe Dupuis, vicaire à St. Giles, Nazaire Leclerc, vicaire à St. François, Nouvelle-Beauce, Jean Lazare Marceau, missionnaire à Tadoussac, lesquels ont été admis au nombre des membres de la Société.

Ensuite les décisions suivantes ont été arrêtées par le bureau:

1°. Conformément à la 5me règle de cette Société, la demande de M. Thibault, missionnaire à la Rivière-Rouge, de devenir membre de la Société, ne peut être agréée.

2°. M. Théberge, curé de Lavaltrie, ayant fait connaître par lettre sa retraite, n'appartient plus à la Société.

3°. Mrs. le trésorier et le vice-trésorier sont autorisés à déposer dans une ou plusieurs banques, les argents qu'ils ont entre leurs mains, en qualité de trésorier ou de vice-trésorier de la Société Ecclésiastique de St. Michel.

4°. Le bureau approuve l'allocation de la somme de £35 faite, par Mgr. le président, à M. Viau; celle de £22 10 0, faite à M. Bernard, et celle de £7 10 0, faite à M. T. B. Pelletier.

Ensuite le trésorier a déclaré avoir fait la recette, pour cette année, de la somme

|   |      |   |   |
|---|------|---|---|
| de.....   | £462 | 3 | 7 |
| laquelle ajoutée à celle qu'il y avait en caisse..... | £381 | 8 | 9 |

|                               |      |    |   |
|-------------------------------|------|----|---|
| forme la somme totale de..... | £843 | 12 | 4 |
|-------------------------------|------|----|---|

|  |      |   |   |
|--|------|---|---|
| La dépense de l'année dernière étant de..... | £278 | 1 | 6 |
|--|------|---|---|

|  |      |    |    |
|--|------|----|----|
| il s'ensuit qu'il reste en caisse..... | £565 | 10 | 10 |
|--|------|----|----|

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les allocations aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départies comme suit:

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| A M. Viau.....               | £35 |
| M. Joyer.....                | £35 |
| M. Daulé.....                | £45 |
| M. Desjardins.....           | £35 |
| M. Perras.....               | £30 |
| M. Couture.....              | £40 |
| M. Harkin.....               | £15 |
| M. Bernard.....              | £45 |
| Au même, pour arrérages..... | £ 5 |

Fait et passé, au Séminaire de Québec, par ordre de Mgr. le président, les jour et an que dessus, et ont signé, lecture faite.

(Signé) † Jos. ARCHEV. DE QUEBEC, Président,  
de la S. de S. M.

E. G. PLANTE, Ptre., Secrét., S. E. S. M.